

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2024-066

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**BUDGET ANNEXE DE
VALORISATION DES EAUX
TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION
D'ÉPURATION
(VETSSE)**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Henry Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle à 17h09 (affaire n° 2024-064).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mai 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 juin 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la désignation de madame Annick Le Toulec, 1^{ère} adjointe, pour présider l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif ;

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Comptable public ;

Considérant les motifs exposés au conseil municipal et après débat, hors de la présence de M. le Maire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2023 du Budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 13 077,42 €,
 - résultat de clôture : + 23 317,42 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : 0 € (pas de mouvements) ,
 - résultat intermédiaire : +71 343,03 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2024) ;
 - résultat de clôture : excédent de 401 193,03 € ;

Article 3 : d'arrêter le montant des restes à réaliser à 0 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2024 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration pour l'exercice 2023.

LES RESULTATS

Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2023 les éléments ci-après :

En investissement, il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2023. Le résultat de l'exercice est donc nul. Une fois pris en compte l'excédent reporté (71 343,03 €) et les restes à réaliser (329 850 € en recettes), la section présente un résultat de clôture de 401 193,03 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 13 077,42 €. Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2022 (10 240 €), le résultat de clôture présente un excédent de 23 317,42 €, qu'il convient d'affecter.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement comme suit :
 - en dépenses : 0,00 €
 - en recettes : 329 850,00 €
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :
 - en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 13 077,42 €,
 - résultat de clôture : + 23 317,42 € ;
 - en investissement :

- résultat de l'exercice : 0 € (pas de mouvements) ,
 - résultat intermédiaire : +71 343,03 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2024) ;
 - résultat de clôture : excédent de 401 193,03 € ;
-
- de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2024 ;
 - d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ANNEXE DETAILLEE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n° 2016-121).

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 2017-062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 2017/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'Environnement. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet.

Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget depuis 2018.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

Les épisodes de sécheresse survenus en France Métropolitaine ont questionné sur le bon usage et la juste répartition de la ressource en eau. Le gouvernement s'est engagé, au travers des 53 mesures du Plan Eau publié en mars 2023, à encourager les usages d'eaux non conventionnels, incluant la réutilisation des eaux usées.

Des assouplissements réglementaires sont ainsi intervenus par arrêté ministériel du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts. Ces assouplissements permettent aujourd'hui à la Ville d'envisager la reprise du projet.



Au préalable, elle devra déposer une nouvelle demande d'autorisation préfectorale conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2023 mais également, mettre à jour les données techniques et économiques du projet par le biais d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage estimée à 390 000 € HT qui sera lancée en 2024.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l'excédent reporté.

Chapitre	Total budget	Réalisation	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	20 000,00	-	-
67 - Charges exceptionnelles	15 240,00	11 922,58	78%

Dépenses	10 240,00	-	0,0%
-----------------	------------------	----------	-------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	Taux de réalisation
77 – Produits exceptionnels	25 000,00	25 000,00	100,0%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 240,00	10 240,00	100,0%

Recettes	35 240,00	35 240,00	100,0%
-----------------	------------------	------------------	---------------

En fonctionnement, les recettes (25 000 €) correspondent à une avance sur consommation d'eau versée en 2016 par l'entreprise VINCI dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle route du littoral. L'entreprise n'ayant pas répondu aux sollicitations de la collectivité en vue du remboursement compte tenu de l'absence de consommation, l'avance est portée en recette exceptionnelle.

Les dépenses portent sur les indemnités de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre de 2017 (11 922,58 €).

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
11 922,58	25 000,00	13 077,42	Résultat de l'exercice
	10 240,00	10 240,00	Reprise du résultat reporté
11 922,58	35 240,00	23 317,42	Résultat de clôture

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que les restes à réaliser (RAR) :



Chapitre	Budget 2023	RAR	Total budget	Total réalisation	Taux de réalisation
20 - Immobilisations Incorporelles	77 793,04	323 399,99	401 193,03	-	-

Dépenses	401 193,03	-	323 399,99	323 399,99	80,6%
-----------------	-------------------	----------	-------------------	-------------------	--------------

Chapitre	Budget 2023	RAR	Total budget	Total réalisation	Taux de réalisation
13 - Subventions d'investissement		329 850,00	329 850,00	-	-
001 - Résultat d'investissement reporté	71 343,03	-	71 343,03	71 343,03	100%

Recettes	71 343,03	329 850,00	401 193,03	71 343,03	18%
-----------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements, en recettes comme en dépenses.

Les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché de maîtrise d'œuvre ;
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité en 2017 (329 850 €).

Au 31/12/2023, il n'y a plus de restes à réaliser en dépenses, compte tenu de la résiliation des marchés.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
		0,00	Résultat de l'exercice
	71 343,03	71 343,03	Reprise du résultat antérieur reporté
	71 343,03	71 343,03	Résultat intermédiaire de clôture
	329 850,00	329 850,00	Restes à réaliser
0,00	401 193,03	401 193,03	Résultat définitif

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_066
Objet :	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	974-219740073-20240604-DL_2024_066-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jf.savignan@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20240604-DL_2024_066-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL 2024-066.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 4. Compte Adm 2023 - budget VETSSE.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_066-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	289.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h38min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h39min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 09h39min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 09h39min48s	Reçu par le MI le 2024-06-13

